

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
30 mai 2022

Date d'affichage
30 mai 2022

Objet de la délibération

N° 02062022002

**RAPPORT ANNUEL QUALITE
DES EAUX BILAN 2021 :**
APPROBATION

Séance du 2 juin 2022

L'an deux mil vingt deux
et le deux juin

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., GARRAGOS F., FOURY D., MIGNE J., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C

Absents : Mrs CHABIDON D.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine desservant la Commune de Chaspuzac, rapport élaboré sur les 5 dernières années (2017-2021) par l'Agence Régionale de Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ approuve le rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine desservant la Commune de Chaspuzac

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 2 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,

Michel JOUBERT

AR Prefecture

043-214300626-20220602-02062022002-DE
Reçu le 04/06/2022
Publié le 04/06/2022

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 4 juin 2022

et publication ou notification

du 4 juin 2022